

Accord de libre-échange UE/Singapour

2018/0093(NLE) - 30/01/2019 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission du commerce international a adopté le rapport par David MARTIN (S&D, UK) sur la proposition de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et la République de Singapour.

La commission a recommandé que le Parlement européen donne son approbation à la conclusion de l'accord.

L'accord a pour objectifs de libéraliser et de faciliter le commerce et l'investissement entre les parties. Il définit les conditions dans lesquelles les opérateurs économiques de l'UE peuvent tirer pleinement parti des possibilités offertes à Singapour, plaque tournante de l'activité économique et du transport en Asie du Sud-Est.

L'accroissement des flux commerciaux avec Singapour doit aller de pair avec un renforcement des droits des travailleurs et de la protection de l'environnement, promouvoir les valeurs européennes et maintenir les standards européens. Tous ces critères ont été garantis dans l'accord de libre-échange.